

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 mai 2014

### Présents :

**MMES** Hauda ARAB – Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

**MM.** Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN

### Absents :

Laurent TOCHON donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Régis VION donne pouvoir à Julien BOURGEOIS

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Séverine SUCHERE**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 4 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.
4. prendre connaissance des résultats de la CAO qui s'est réunie le 16 mai pour le marché de maintenance des installations d'éclairage public et petits travaux de rénovation lancé sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Deux entreprises ont répondu : Bouygues Energies Services à Montmélian et Citéos à Barberaz. Deux critères d'analyse étaient retenus dans le règlement de consultation : valeur technique = 40% et prix = 60%. La CAO propose de retenir Bouygues Energies Services qui a obtenu la note de 82.80/100 contre Citéos qui a obtenu 82.32/100. Brigitte Bochaton a suivi l'avis de la CAO en attribuant le marché à Bouygues Energies Services pour un montant estimé à 107 772,40 € pour 3 ans contre 128 505,50 € pour Citéos.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Présentation par le promoteur du 2<sup>ème</sup> secteur de la ZAC des Châtaigneraies**

**Brigitte Bochaton** rappelle que suite au lancement du concours promoteur-architecte de la ZAC par la SAS aménageur, le promoteur arrivé en deuxième position est Bouygues

Immobilier. **Madame le Maire** laisse la parole à **Élise Charpin**, responsable du montage des opérations et **Bérangère Servat** directrice de l'agence Bouygues Immobilier de Meylan et à **Gilles Charignon**, architecte accompagné par la SAS aménageur pour présenter la suite du programme.

L'entreprise **Bouygues Immobilier** commercialise des logements neufs avec un accompagnement important pour les clients au quotidien et deux maîtres-mots : innovation et performance énergétique. C'est un promoteur national mais aussi un acteur local qui cherche à développer des partenariats avec les collectivités et travailler avec les entreprises locales. Leur objectif est de favoriser l'accès à la propriété pour les ménages aux revenus modestes. C'est un partenaire historique des bailleurs sociaux qui cherche à intégrer de la mixité à l'intérieur des opérations. L'entreprise possède deux espaces de ventes : un sur Grenoble et un sur Chambéry.

Pour rappel, planning du projet de Bouygues Immobilier :

- Permis de construire accordé le 19/03/2014
- Lancement commercial pour D2 : 12/06/2014
- Lancement commercial pour D1 et D3 : à venir
- Début des travaux : janvier 2015
- Livraison : 4<sup>ème</sup> trimestre 2016

Le projet respecte les principes de développement durable, de qualité environnementale des bâtiments et de mixité sociale définis pour le lot D. Celui-ci comporte trois bâtiments : D1 (R+1), D2 (R+2) et D3 (R+2) avec un accès soit en rez-de-chaussée, soit par une coursive protégée à l'étage. Le terrain rocheux se caractérise par une pente marquée avec une vue côté nord et le soleil en haut de la pente côté sud pour un total de 64 logements traversants. La place des voiries a été limitée pour laisser plus d'espace aux espaces verts (aucune clôture sur l'ensemble du site), les corridors écologiques sont privilégiés afin d'offrir un traitement paysagé très ouvert sur le grand paysage et une lisière boisée à l'est, un jardin collectif avec deux placettes belvédères. L'architecture est contemporaine mais avec des composants naturels qui s'insèrent dans le paysage.

Arrivée de Patrick NICOLLET à 20h35.  
S'en suit un échange de questions/réponses.

**Brigitte Bochaton** rappelle qu'il y aura une réunion de présentation du projet aux habitants le 4 juin à la salle Chartreuse.

## **2. Modification du nom de la rue « Impasse des buis »**

**Brigitte Bochaton** propose de modifier la délibération en date du 30 août 2011 concernant le choix des noms de rues de la ZAC des Châtaigneraies. Le Conseil Municipal avait approuvé les noms de rues suivants :

- Rue de la Châtaigneraie
- Chemin de Montésuie
- Impasse des buis

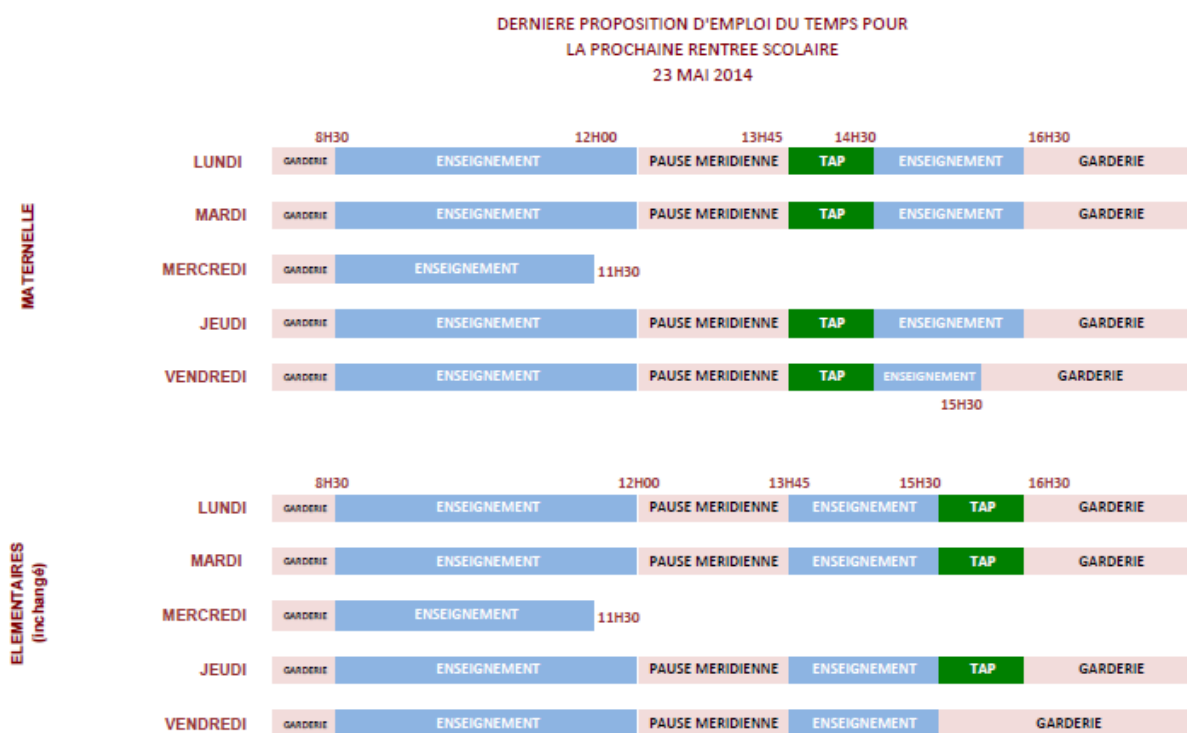
Lors du diagnostic archéologique réalisé préalablement aux travaux d'aménagement de la ZAC des Châtaigneraies, nombreux ont été les habitants qui se sont rendus sur place lors d'une visite explicative de la société Arkemine chargée des fouilles. Plusieurs ont fait remonter le souhait de conserver une trace de ces fouilles notamment dans le nom de baptême d'une des voiries.

A l'unanimité, le Conseil municipal choisit de renommer la rue « *Impasse des buis* » par « *Impasse des meulières* » afin de conserver une trace des fouilles dans le nom de baptême d'une des voiries.

Arrivée d'Isabelle DAILLE-JACQUETIN à 21h05.

### 3. Point sur la réforme des rythmes scolaires

**Isabelle Geindre** rappelle que le comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires s'est réuni le lundi 19 mai. De nouveaux horaires ont été approuvés par le Conseil d'école maternelle et les parents. Ils permettent de tenir compte des parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire. Cette modification a été possible car un nouveau décret du Ministre plus souple est paru. Un courrier a été envoyé le 27 mai au DASEN pour validation des nouveaux horaires :



**Olivier Marmet** souligne qu'il faut aller très vite maintenant pour que les parents puissent avoir les informations sur les TAP, les tarifs... avant la fin de l'année scolaire.

**Isabelle Geindre** répond que dès que les horaires seront validés par le DASEN, la commission pourra s'organiser en conséquence car nous passerons alors de 4 jours de TAP à 3 jours. Beaucoup de paramètres sont à prendre en compte : le temps de travail, le nombre d'encadrants règlementaires... Un travail est en cours concernant les types d'activités car cela entraîne des budgets différents selon les choix.

**Olivier Marmet** demande ce qu'il en est pour la cantine le mercredi.

**Brigitte Bochaton** répond que la réflexion est en cours ; aujourd'hui le centre de loisirs a une capacité de 50 places et à priori, il n'y en aura pas plus. **Madame le Maire** ajoute que si on ouvre tous les mercredis, le coût augmentera pour la commune, il faut réfléchir en fonction des éléments connus.

**Antoine Fatiga** demande si d'autres réunions de la commission scolaire sont prévues.

**Isabelle Geindre** répond que oui.

**Olivier Marmet** pense que ce serait bien d'informer les parents avant la fin de l'année scolaire afin qu'ils puissent s'organiser pour la rentrée. Il rappelle la demande des élus de la liste Vision commune pour en priorité des activités de qualité et la gratuité de celles-ci.

La commission « *Vie scolaire* » doit travailler sur le sujet.

#### **4. Désignation des membres de la commune aux commissions de Chambéry métropole**

**Brigitte Bochaton** rappelle que les commissions de Chambéry métropole sont des groupes de travail chargés de faire des propositions au Bureau et au Conseil. Elles couvrent l'ensemble des compétences exercées par la Communauté d'agglomération. Elles réunissent régulièrement des élus de Chambéry métropole, membres du Conseil communautaire, mais aussi sur proposition des communes des élus municipaux des communes membres qui ne siègent pas au Conseil communautaire. En associant ainsi élus communautaires et élus communaux, les commissions préparent les réflexions et les choix de Chambéry métropole dans un souci de faire participer un maximum d'élus aux orientations de l'agglomération.

**Madame le Maire** présente en séance la liste de ces commissions où chacun peut s'inscrire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les membres de la commune inscrits par commission.

**Brigitte Bochaton** ajoute que si en cours d'année, des personnes sont intéressées pour participer, il faudra prévenir la Mairie. La commune de Jacob-Bellecombette peut proposer jusqu'à 10 membres par commission.

#### **5. Baptême de la médiathèque et de la placette**

**Brigitte Bochaton** rappelle que dans le cadre de l'inauguration de la future médiathèque, il convient de baptiser celle-ci et par la même la placette afin de rendre ces lieux identifiables par tous. **Madame le Maire** soumet au Conseil Municipal une proposition :

- « *Médiathèque Jean-Louis Favre* » car l'ancien Maire a beaucoup contribué à ce projet qui a commencé avec l'association « *Lire et faire lire* »

- « *Place Livio Benedetti* » du nom du sculpteur savoyard de la statue et ami de Jean-Louis Favre

**Brigitte Bochaton** ajoute qu'ils sont décédés tous les deux la même année, respectivement à 78 et 67 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de nommer la médiathèque « *Médiathèque Jean-Louis Favre* » et la placette « *Place Livio Benedetti* ».

## **6. Renouveaulement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Un document, très détaillé, a été remis en amont à chaque conseiller municipal : il présente la composition, le rôle, les missions et le fonctionnement de la CCID.

**Bruno Stellan** annonce que le Code Général des Impôts prévoit que la commission communale des impôts directs se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques et sur convocation du Maire. Une liste de contribuables éditée en nombre double (16 titulaires, 16 suppléants) est proposée en séance.

**Bruno Stellan** ajoute que c'est le directeur départemental des finances publiques qui désignera les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants à partir de cette liste. La commission se réunit une fois par an pour évaluer les propriétés bâties et non-bâties avec une représentation par quartier.

**Catherine Faivre** demande quels ont été les critères de choix et si toute la commune est couverte.

**Bruno Stellan** répond que tous les quartiers sont représentés et qu'il y a des jeunes comme des personnes plus âgées.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la liste de contribuables proposée en séance.

## **7. Désignation du représentant CNAS, collègue « élus »**

**Brigitte Bochaton** précise que le CNAS est une association loi 1901, pour le personnel des Collectivités Territoriales qui propose une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la fonction publique territoriale et des salariés d'établissements publics.

**Bruno Stellan**, en tant qu'adjoint chargé entre autres du personnel communal, propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne **Bruno Stellan** comme représentant CNAS.

## **8. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

Une proposition de règlement intérieur du Conseil municipal a été transmise en amont aux conseillers pour avis.

**Brigitte Bochaton** précise que seules quelques modifications ou actualisations mineures ont été apportées à celui de 2008 :

- Article 1 : suppression de la phrase « *En règle générale le Conseil Municipal se réunira le lundi à 20 heures* ».
- Article 7 : actualisation du tableau des commissions permanentes.
- Article 30 : modification de la phrase « *Compte tenu de l'absence de salle disponible en mairie, la salle du conseil municipal est à la disposition des élus de la minorité à titre temporaire ; les élus prendront le soin de la réserver à l'accueil de la mairie* » par « *La salle du conseil municipal est à la disposition des élus de la minorité à titre temporaire ; les élus prendront le soin de la réserver à l'accueil de la mairie* »

**Antoine Fatiga** soumet au conseil municipal plusieurs propositions de modifications :

- Article 29 : **Antoine Fatiga** demande à ce que tous les comptes rendus des commissions communales et des EPCI soient envoyés aux conseillers.

**Brigitte Bochaton** répond que pour les commissions communales, c'est déjà le cas et pour les EPCI, tous les comptes rendus sont accessibles sur le site Internet de Chambéry métropole sans code d'accès, on maintient donc l'article en l'état.

- Article 30 : **Antoine Fatiga** demande si une autre salle est disponible lorsque la salle du Conseil municipale est prise.

**Brigitte Bochaton** répond que les élus de la minorité ont aussi la possibilité d'accéder à la salle du « Bureau ovale » en Mairie aux heures ouvrables après réservation auprès de l'accueil ; en tout état de cause, une salle sera toujours disponible.

- Ajout : **Antoine Fatiga** demande si une fois par an, une salle peut être mise à disposition à titre gracieux pour une réunion publique.

**Brigitte Bochaton** répond que c'est le Conseil municipal qui prévoit les réunions publiques et que les élus de la minorité en font partie.

- Article 31 : **Antoine Fatiga** questionne sur la taille de page prévue pour les groupes d'expression dans l'Echo des Cascades comme auparavant.

**Brigitte Bochaton** répond que l'espace est toujours identique, pour la majorité et la minorité, ¼ de page.

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal présenté en séance par 24 voix pour et 3 abstentions (C. Faivre, A. Fatiga, O. Marmet).

## 9. Informations diverses

- **Antoine Fatiga** souhaiterait regarder plus en détail au niveau territorial les impacts de la réforme à venir sur les transferts de compétences et regroupements en EPCI et groupements d'EPCI. Il propose d'inviter 1 ou 2 parlementaires pour discuter en séance.

**Brigitte Bochaton** souligne que pour l'instant, nous n'avons pas suffisamment d'informations : c'est à suivre.

- **Hauda Arab** signale l'adhésion possible à l'association « Femmes élues de Savoie » pour celles qui sont intéressées.

**Brigitte Bochaton** précise que cette association propose des conférences, débats et sorties culturelles. La Mairie prendra en charge l'adhésion de celles qui le désirent.

Trois conseillères se sont fait connaître pour devenir adhérentes : **Hauda Arab**, **Berthe-Ange Laudet** et **Bernadette Bugnet**.

**Hauda Arab** rappelle que le dimanche 1<sup>er</sup> juin aura lieu le vide-grenier des enfants dans le Grand Pré, organisé par l'Amicale des Écoles.

- **Marie-Laure Chevallier** rappelle que le 5 juin aura lieu le « Challenge mobilité » avec 83 employeurs inscrits dont la Mairie de Jacob-Bellecombette sur le territoire de l'agglomération. Le personnel communal est motivé. Elle propose de donner plus d'informations à ceux qui le souhaitent et rappelle que la Mairie peut parrainer les entreprises qui seraient intéressées.

- **Pierre-Louis Besson :**

- annonce que la marche/course Odyssée à Chambéry a réuni 5 Jacobins mais souhaite pour l'année prochaine plus de participants jacobins.

- ajoute qu'il a été choqué par les propos qui ont été écrits récemment par l'association Vision Commune. Il trouve cela désobligeant car ce qui est écrit ne reflète pas la réalité et c'est démagogique. A ce titre, il rappelle à tous les conseillers une définition de la démagogie :

*« La démagogie (du grec demos « le peuple » et ago : « conduire ») est une notion politique et rhétorique désignant l'état politique dans lequel les dirigeants mènent le peuple en le manipulant pour s'attirer ses faveurs, notamment en utilisant un discours flatteur ou appelant aux passions.*

*Le discours du démagogue sort du champ du rationnel pour s'adresser aux pulsions, aux frustrations du peuple. Il recourt en outre à la satisfaction immédiate des souhaits ou des attentes du public ciblé, sans recherche de l'intérêt général mais dans le but de s'attirer la sympathie et de gagner le soutien. L'argumentation démagogique peut être simple afin de pouvoir être comprise et reprise par le public auquel elle est adressée. Elle fait fréquemment appel à la facilité voire la paresse intellectuelle en proposant des analyses et des solutions qui semblent évidentes.*

*Le philosophe Aristote considérait que la démagogie, avec l'anarchie, était la perversion de la démocratie.*

*Souvent confondue avec le terme populisme, la démagogie se différencie de celui-ci dans la mesure où elle renvoie à l'idée de dire au peuple ce qu'il veut entendre, alors que le populisme renvoie à l'idée de faire ce que l'opinion publique souhaite en critiquant les élites ».*

Selon lui, il faut faire très attention à ce qui est dit et écrit.

**Olivier Marmet** demande de quels écrits il parle.

**Pierre-Louis Besson** lui répond qu'il ne souhaite pas rentrer dans ce type de polémique maintenant. Il connaît très bien la réponse à sa question.

- **Bernadette Bugnet** indique qu'il y a un arbre sur le sentier avant les escaliers en montant depuis le Corbelet vers la Mairie. Ce n'est pas sur le sentier qui passe dans l'EPHAD mais sur celui qui le contourne.

**Brigitte Bochaton** répond que **Nicolas Bergia** ira voir.

- **Alain Poncet** fait remarquer qu'il a été profondément choqué par les méthodes de propagande utilisée par l'association Vision Commune. Pour lui cela fait polémique et il souhaitait le signaler. Il demande à **Antoine Fatiga** la rémunération qu'il

touche comme conseiller régional alors qu'il n'a pas de rôle exécutif en plus de sa retraite, puisque la minorité s'est permis de critiquer l'enveloppe attribuée aux élus pour cette mandature.

**Brigitte Bochaton** ajoute que parallèlement son salaire a été réduit de moitié puisqu'elle ne va travailler qu'à mi-temps pour se consacrer à ses mandats communal et intercommunal.

**Antoine Fatiga** précise que la question qui était posée c'est que dans toutes les autres collectivités ou une majorité du moins, les indemnités ont été diminuées mais pas à Jacob-Bellecombette. Il ajoute qu'il est pour la transparence, que cela devrait être le cas pour tout le monde. Concernant ses indemnités d'élu régional, il perçoit environ 1 800 € brut, qu'il en reverse 80% à trois partis politiques (Parti Communiste, Gauche Unitaire et Parti de Gauche) car il a été élu en 2010 comme candidat d'ouverture n'étant adhérent à aucun parti. En 2010, il avait dû réduire pour exercer ce mandat, son activité professionnelle de manière drastique, que depuis fin 2013, il est en retraite et que ses revenus se sont aussi beaucoup réduits.

**Brigitte Bochaton** ajoute que selon les propos qui ont été tenus, on dirait que le Maire bénéficie d'une indemnité énorme alors que c'est loin d'être le cas ! La majorité, après 6 ans de réflexion et compte-tenu de la charge de travail lors du 1<sup>er</sup> mandat, a choisi de passer de 6 à 7 adjoints MAIS rappelle que la minorité avait quant à elle préconisé 8 adjoints lors du précédent mandat.

**Olivier Marmet** souligne que ce n'est pas la question du nombre d'adjoints qui interpelle mais il aurait aimé que l'enveloppe reste constante de façon symbolique.

**Brigitte Bochaton** préfère se concentrer sur ce qui apportera un plus plutôt que sur ce qui est symbolique.

- **Charlotte Monel** annonce que le 1<sup>er</sup> CCAS a accueilli ses nouveaux membres. Le compte-rendu est à venir.
- **Claire Preschoux** précise que Les Rosalydes ont relié Chambéry à Paris : beaucoup de monde était présent au départ comme à l'arrivée. Elle ajoute que la médiathèque Jean-Louis Favre va représenter un bel espace et encourage les conseillers à prendre leur carte d'adhésion car les bénévoles ne les voient pas souvent... Elle donne rendez-vous à tous les conseillers le 20 juin pour l'inauguration à 18h00.
- **Julien Bourgeois** remercie vivement les agents communaux pour leur efficacité pour avoir nettoyé le pont de Sécheron la semaine dernière : il y avait des bouteilles cassées, barbecues, chaises longues et un enrouleur branché sur un candélabre...  
**Brigitte Bochaton** dit que cela devient de pire en pire et que le service technique passe au moins 2h par jour pour nettoyer. Des contacts sont pris avec les correspondants de nuit ainsi qu'avec la police car il y a des dégradations et casse de matériel.  
**Laurence Francart** attire l'attention sur le fait que cela se produit aussi à la Résidence des Alpes.
- **Franck Égard** signale que le président de Métropole Savoie a été élu, il s'agit du Maire de La Ravoire, **Patrick Mignola**. **Brigitte Bochaton** est membre du bureau.